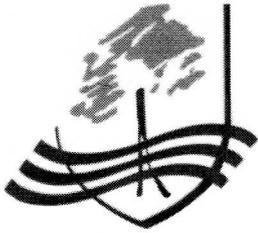


COMMUNE de



VERS sur SELLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de Vers sur Selle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route I

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera rétablie à partir du mardi 21 février 2012 à 8h00 sur les voies communales.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Région de Picardie, Préfet de la Somme
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Saint Sauflieu
-

Pour extrait conforme au registre

Vers sur Selle le 20 février 2012

Le Maire



Joël Adjoint
02/11/12